



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG

Département du Gers

SIEBAG –Nombres de membres: 34

Afférents au Comité Syndical: 49

Présents: 18

Qui ont pris part à la délibération: 18

Date de convocation : 05/03/2026

Séance du jeudi 12 mars à 19 h 00 à RISCLE

Présents : BASTROT P-BUFFALAN JL-BUREAU B-CAPBERN P-CORDONNIER C-LABORDES S-COURALET C-DUBICQ A-DARTIGUES P-DEHEZ G-DUFFER S-FORT C-LE NEVEZ B-JEGUN C-LALANNE G-LECERF M-MASSARROTO S-MINVIELLE S-PARGADE A-PEFFAU P-REON E-RIBAUT P-SAINT-ORENS H-SARNIGUET C-SOULE J-VIDAL C-SPOERRY Q-DUPIN B-CAPIN P-

Absents ou excusés : BECARD N-BOUCHET F-BOURGES L-BRUMONT J-CORNU F-FARBOS F-FITAN G-GARRALON H-JOYE M-LABORDE S-LANGLADE C-LAPASSADE B-LAGO G-LARTIGOLLE M-LUMBROSO Y-MINGELLE JM-RANDAZZO C-RIGAIL K-ROMAN C-VAN DE CASTEELE L-VINCENT C-WAUTERS B-

Secrétaire de séance : REON E-

BUDGET SPANC 28402

Objet : Approbation du compte de gestion dressé par Madame BRUNEL Isabelle, receveur municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes

Délibération 2026-01-02 du Conseil Syndical du 12/03/2026

figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion établi par le trésorier de MIRANDE ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré à Riscle, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Vote pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

A, Riscle le 18/03/2026

Transmis à la sous-préfecture le 18/03/26

Publié ou notifié le 18/03/26

Et publication ou notification le 18/03/26

REON Etienne
Secrétaire de séance



REON Etienne
Vice-Président du SIEBAG




Syndicat Intercommunal des Eaux
du Bassin de l'Adour Gersois

34 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE
Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr
www.siebag.fr